

**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS  
régional Nord Vaudois du mercredi 24 septembre 2014**

---

<b>Lieu</b>	Grande salle, Provence
<b>Présences</b>	Codir : M. Jean-Daniel Carrard, M. Jean-Marc Baillif, Cdt Jean-Michel Benay, M. Marc-André Burkhard,  Trente-cinq des quarante communes membres sont présentes, représentants 111 voix.
<b>Excusés</b>	Codir : Mme Gloria Capt, M. Olivier David, M. François Payot, M. Jean-Claude Ruchet .  CI : Communes de Bioley-Magnoux et Essert-Pittet
<b>Absents</b>	CI : Communes de Démoret, Mutrux et Orges.
<b>Lieu de la prochaine séance :</b>	Ependes

---

Le Président ouvre la séance à 19h30.

Suite au décès de M. Jean-Pierre Baume, vice-président du CI, le président propose à l'assemblée d'observer une minute de silence. Il propose ensuite une modification à l'ordre du jour, soit d'inverser les points 8 et 9, et d'élire le nouveau vice-président avant l'élection du président. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

### **1. Appel**

L'appel a été fait par pointage à l'entrée. Trente-cinq (35) des quarante communes membres sont présentes, représentant 111 voix.

### **2. Assermentation des délégués**

Certains délégués et suppléants doivent être assermentés ce soir.

Appel de M. Philippe Corthésy (délégué de Bonvillars), M. Didier Fardel (délégué de Fiez), M. Stéphane Deriaz (suppléant de Fiez), M. Xavier Boesiger (délégué de Fontaines), M. Kurt Peterhans (suppléant de Fontaines), Mme Erika Prina Howald (déléguée de Grandson), Mme Erica Sjoqvist Müller (suppléante de Montagny), M. André Guillet (délégué de Novalles), M. Serge Kobi (suppléant de Novalles), M. Alain Portner (délégué de Onnens), M. Jean-Paul Ferletti (suppléant de Onnens). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes).

Lecture du serment :

*«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»*

Après cette lecture, chaque délégué et suppléant, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2014.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2014. La discussion n'est pas demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et deux abstentions.

### 4. Communication du Président du conseil intercommunal

Le Président remarque que le système actuel fonctionne bien et que les séances sont bien fréquentées.

### 5. Communication du Président du CODIR

M. Carrard revient sur la question des contrats de prestation, déclarant que ceux-ci sont en cours de finalisation et précisant que le montant à payer par commune est clairement précisé dans le contrat.

M. Carrard explique les 1,5 ETP supplémentaire dans le budget. En effet, un certain nombre d'officiers ont annoncé leur démission. Il faudra les remplacer. De plus, il faut compter un ETP supplémentaire pour la gestion des 4 sites du DPS. Ceci ne va cependant pas coûter plus cher aux communes. Il n'y a pas d'augmentation de charges.

Le problème d'investissement passe par la réorganisation des officiers du SDIS, dont la charge de travail est trop élevée. Il faut une réorganisation afin de diminuer ces heures.

Des questions se posent par rapport à l'encadrement et la relève des cadres. En effet, l'ECA recommande que les cadres représentent un tiers de l'effectif. Par site EPS, cela représente entre 10 et 12 officiers et sous-officiers et, facteur aggravant, exige une capacité de tournus du personnel, puisque le SDIS assure un service de piquet permanent. Ainsi, le SDIS rencontre en permanence des soucis d'encadrement et de recrutement de personnel.

M. Carrard passe alors la parole à M. Baillif, qui revient sur la situation des DAP et du groupe de travail qui s'est penché sur cette question (voir annexe).

M. Carrard rappelle en conclusion que le système de DAP a été édicté par l'ECA, mais que le nord vaudois a la particularité de ne posséder qu'une ville. La subdivision DAPY et DAPZ est quasi ségrégationniste, et a l'effet pervers qu'il est vraisemblable que dans les DAPZ, il y ait des sapeurs qui ne soient jamais convoqués, ce qui engendre absentéisme et démotivation. Les membres des DPS sont déjà surchargés. L'effectif actuel des DAP engendre des frais non négligeables. Le groupe de travail a donc pensé qu'il fallait créer un DAP+ qui puisse seconder efficacement et régulièrement les DAPY sans pour autant avoir les exigences du DAPY.

### 6. Communications par le Commandant.

M. le Commandant Benay n'a pas de communication particulière mais répond volontiers aux questions.

### 7. Préavis « Budget 2015 »

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion. La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

Suffrages délivrés :	111
Suffrages rentrés :	111
Suffrages blancs :	10
Suffrages nuls :	0
Suffrages valables :	111

Résultat : Le Préavis «Budget 2015 » est adopté par 101 voix pour, et 10 suffrages blancs.

### 8. Election du vice-président du Conseil Intercommunal pour l'année 2015

Suite au décès du vice-président M. Jean-Pierre Baume, il faut procéder à l'élection d'un nouveau vice-président. M. Patrick Grin, Municipal à Pomy, est seul candidat. L'élection se fait par le biais de bulletin de vote.

Suffrages délivrés :	111
Suffrages rentrés :	111
Suffrages blancs :	2
Suffrages nuls :	0
Suffrages valables :	111

**Résultat :** M. Patrick Grin est élu par 109 voix. Il remercie l'assemblée.

#### 9. Election du président du Conseil intercommunal pour l'année 2015

Selon l'article 11 des statuts, le Président doit être réélu chaque année. Il faut cependant d'abord procéder à l'élection d'un scrutateur. M. Tharin présente M. Jean-Pierre Blanc comme scrutateur. Celui-ci est élu par acclamation.

M. Patrick Grin préside l'élection du président du Conseil intercommunal. M. Amadio Santacroce est seul candidat. L'élection se fait par le biais de bulletin de vote.

Suffrages délivrés :	111
Suffrages rentrés :	111
Suffrages blancs :	0
Suffrages nuls :	1
Suffrages valables :	110

**Résultat :** M. Amadio Santacroce est élu par 110 voix. Il remercie l'assemblée.

#### 10. Divers

Un membre demande au CoDir s'il n'existe pas le risque qu'il y ait un désintérêt total en créant un troisième DAP, ou un DAP+. M. Baillif répond qu'en effet, ce modèle est perfectible mais que c'est un début de solution, qui vise l'efficacité. M. Carrard explique que le but est d'offrir des possibilités différentes. Si on supprime les personnes qui choisissent la solution de la démission, il restera alors une solution intermédiaire entre la strate frustrante de ceux qui sont alarmables mais presque jamais alarmés, et ceux qui ont la fibre mais ne veulent pas s'investir dans les DPS.

M. Tâche demande si lors de la prochaine campagne de recrutement qui débute en novembre, le courrier sera directement envoyé aux jeunes des communes. M. le Commandant Benay rappelle qu'en effet, à Yverdon-les-Bains, un courrier est envoyé à tous les jeunes, filles et garçons, qui ont respectivement 21 et 25 ans et que pour les communes plus petites, on envoie ce courrier aux jeunes qui ont entre 20 et 25 ans.

**Les communes qui le désirent doivent donc s'adresser à Mme Aubry et lui donner la liste des personnes à qui ce courrier doit être envoyé. Ces lettres sont ensuite renvoyées aux communes pour signature.**

Amadio Santacroce

Président du conseil intercommunal

Valérie Outemzabet

Secrétaire du conseil intercommunal